

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVENSAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 23

Nombre de présents : 19

Qui ont pris part à la délibération : 21

Séance du 03 septembre 2020

Date de la convocation

01/09/2020

Date d'affichage

.../09/2020

L'an deux mille vingt, le jeudi trois septembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de la plaine des sports Claude BLANC – route du Poteau, sous la présidence de M. Patrick BAUDIN, le Maire d'AVENSAN.

Délibération n° 2020/09/81

Objet de la délibération

Désignation des représentants de la Commune au sein de l'Office de tourisme Médoc Plein Sud

Présents : Mme Patricia ARNAUD, M. Yann BARBOT, M. Patrick BAUDIN, Mme Barbara BURELLI, Marie-Noëlle DUPUY, M. Henri DUTHIN, M. Damien ELOI, M. Patrick HOSTEIN, M. Christophe JACOBS, Mme Mariannick LAFITEAU, Mme Marlène LAGOUARDE, Mme Chantal LAHAYE, Mme Martine MOREAU, M. Patrick NURBEL, M. Laurent PASCUAL, M. Sébastien PICOT, Mme Nathalie PUIGCERVER, M. Yannick RAFFA, Mme Christine TRIVES.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Amélie BENTO BERNARDO a donné pouvoir à M. Patrick HOSTEIN

Mme Marie-Laure LURTON a donné pouvoir à Mme Patricia ARNAUD

Absents excusés :

Absents : M. Bernard DELEPINE, Mme Nathalie BEGAIN.

Formant la majorité en exercice.

Secrétaire de séance : Mme Martine MOREAU.

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 18h40.

Le conseil municipal de la commune d'AVENSAN,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les élections municipales du 15 mars 2020 ;

Considérant qu'à l'issue de ces élections il y a lieu de procéder au renouvellement des délégués appelés à siéger au sein des organismes, pour y représenter la commune, ces designations seront effectives pendant la durée du mandat ;

Considérant l'urgence qu'il y a à désigner ces délégués pour le Conseil Communautaire du 17 septembre 2020, pour lequel nous avons appris mardi 01 septembre que la délibération désignant les représentants de la communauté de Communes de la Médullienne, serait à l'ordre du jour,

Considérant l'urgence qu'il y a à nommer les délégués des communes appartenant à la Communauté de Communes de la Médullienne afin que l'Office de Tourisme Médoc Plein Sud, puisse réunir son Comité de Direction et procéder au vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2019 dans les meilleurs délais, afin d'éviter une saisine de la Chambre Régionale des Comptes,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- De désigner les délégués tels que nommés ci-dessous au sein de l'Office de Tourisme Médoc Plein Sud et ce pour y siéger et représenter la commune d'AVENSAN :
- De désigner le titulaire et son suppléant pour siéger à l'Office de Tourisme Médoc Plein Sud:
 - M. Patrick BAUDIN, Maire d'Avensan, en qualité de titulaire,
 - Mme Christine TRIVES, Adjointe au maire en charge des Affaires Culturelles, en qualité de suppléant ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Fait à **AVENSAN**,
Le 03 septembre 2020,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal



Le Maire,


P. BAUDIN